



Centrales Villageoises

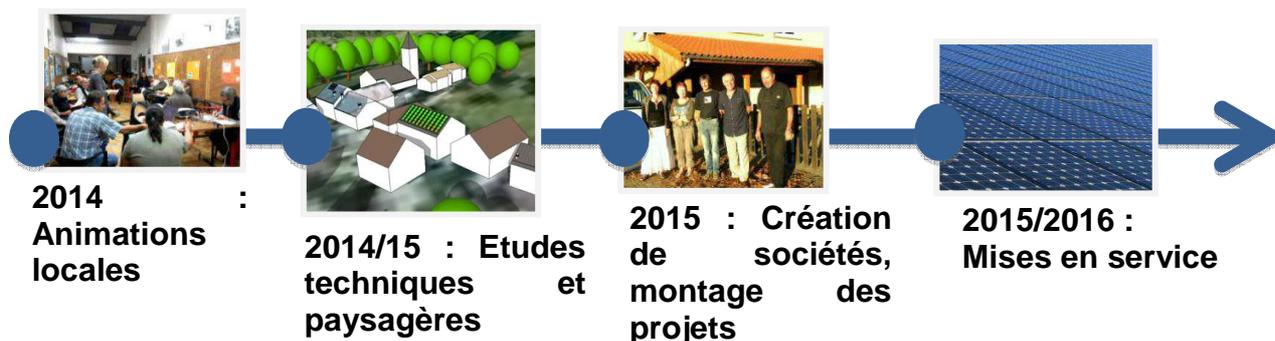
Compte rendu de la séance de travail du 15 septembre 2014

Salle du conseil municipal de Vachères

Les participants : Arnold Achard (Redortiers), Matthieu Caron (Revest des Brousses), Sergio Ilovaisky (Vachères), Daniel Le Cornec (Vachères), Philippe Logeay (Banon), Patrick Martin (Montsalier), Eric Pierron (Revest des Brousses)

Plusieurs personnes ont indiqué ne pas être disponibles à cette date et souhaitent participer à une prochaine séance de travail. Sont excusés : D. Deschamps, JM Grès, G. Martinez, G. Rider et R. Leydet.

Réunion animée par Matthieu Camps (chargé de mission transition énergétique au PNRL), Stéphane Criado (recherche toiture) et Barbara Blin Barrois (montage collectif)



EN SYNTHÈSE

I - La recherche de toiture a bien avancé et a permis de repérer une quinzaine de toitures potentielles publiques et privées (entreprises ou particuliers). Il reste des fiches à collecter et l'idéal serait d'atteindre une trentaine de toitures, dont une sélection ferait l'objet d'une première approche avec les propriétaires concernés.

II - L'expression des motivations des participants à entreprendre collectivement fait apparaître une volonté de mener l'expérience en tant que telle, prioritairement aux gains éventuels escomptés, dans une perspective d'intérêt collectif. Les contours économiques et juridiques doivent avancer par le travail d'un groupe restreint et quelques uns se sont d'ores et déjà portés volontaires.

Le prochain rendez-vous sera organisé à l'initiative des habitants intéressés

Signalez-leur votre intérêt !



RECHERCHE DE TOITURES

Vous avez avancé cet été, où en est-on ?

- Un Powerpoint de présentation des fiches-toitures recueillies au cours de l'été a permis de faire le point sur les toitures potentielles identifiées sur les communes de Banon et Revest-des-Brousses. Reste à effectuer des repérages dans les communes de Montsalier, Oppedette, Revest du Bion, Sainte Croix à Lauze et Simiane la Rotonde.

Nous remercions tout particulièrement Philippe Logeay et Matthieu Caron pour le temps qu'ils ont consacré à effectuer cette recherche de toitures, ainsi que Daniel Le Cornec avec l'aide de qui la commune de Vachères a pu faire l'objet d'un premier repérage quelques jours plus tard.

Fiches-toitures à Banon (1/2)

	Centre-Ville Banon	Garage SCK Banon	Garage Laury Banon	Autre (Garage de la mairie) Banon
Orientation	20°O	30°S	0	45° Ouest
Inclinaison en °	10	10	20	10
Hauteur en m	5	7	7	8 mms
Surface en m²	60	85	90	440 (garage hauteur)

- Nous disposons à l'heure actuelle d'une quinzaine de toitures potentielles, il serait souhaitable de doubler (au minimum) ce nombre d'ici mi-octobre pour profiter de la disponibilité de Stéphane Criado pour finaliser les fiches toitures.
- Les contacts avec les propriétaires pour sonder leur intérêt seraient alors pris sur novembre/décembre afin de lancer les études techniques et concrètes début 2015 (rappel, ces premières études seront financées dans le cadre de l'assistance du PRNL sur les projets centrales villageoises).



Remarques sur les toitures présentées :

- La commune de Banon est propriétaire du garage des pompiers, de sorte que la municipalité et la caserne des pompiers devront être consultées pour une installation PV sur cette toiture.
- Le collège de Banon pourrait également être examiné, en prenant garde à une éventuelle visibilité de la toiture depuis le portail classé ; Matthieu Caron remarque que si la notion de covisibilité est interprétée de manière stricte, peu de toitures sont en réalité visibles depuis le portail, et a priori pas celle du collège.
- Arnold Achard rappelle que le Garage autonome de Banon pourrait faire l'objet d'une fiche-toiture ; Stéphane Criado répond qu'il l'avait laissé de côté pour des raisons d'orientation et de masques proches, mais qu'en effet il pourrait être examiné de manière plus précise. Philippe Logeay se propose pour effectuer des fiches sur le collège de Banon et le Garage autonome.

Autres points abordés :

- Daniel Le Cornec propose qu'un rendez-vous soit pris avec Stéphane Criado afin d'examiner la toiture de la mairie de Vachères, ainsi que d'autres bâtiments publics le cas échéant.
- Arnold Achard rappelle qu'une des finalités des Centrales Villageoises est de consacrer une partie des bénéfices réalisés au financement d'autres installations PV, dans les années qui suivront.
- Daniel Le Cornec pose la question du financement de la réfection d'une toiture vétuste, lorsque le propriétaire ne peut engager les frais et qu'une installation PV ne couvrirait qu'une partie de la toiture ; en région Rhône-Alpes, ce genre de situation a donné lieu à des arrangements où la société locale finançait la réfection de la toiture en plus de l'installation PV, en remplacement des loyers qui auraient dû être versés au propriétaire de la toiture.

MONTAGE COLLECTIF

Questions préliminaires au questionnement juridique

Qu'est-ce qui nous rassemble ? la production d'énergie renouvelable ? l'expérience collective ? l'espérance de dividendes ?...

L'intérêt communal peut être de restaurer le patrimoine public, un bâtiment communal à moindre frais.

L'intérêt général est que cela puisse se développer, que cela crée de l'autonomie pour l'avenir, de l'énergie produite près des lieux de vie.

Il ne faut pas que ce soit ruineux, il faut que ce soit réaliste. On ne cherche pas de dividendes, mais il faut éviter la rigidité et permettre la fluidité dans les parts sociales, si l'on souhaite entrer ou sortir. Le bénéfice viendra des économies d'énergies qui seront obtenues à terme.

Souhaitons-nous agir : entre citoyens-producteurs ? ou accueillir un cercle plus large et diversifié de parties prenantes ? quid des collectivités publiques ?

Il faut être une dizaine/quinzaine pour avancer efficacement dans le projet puis proposer à un cercle plus large de rejoindre le sociétariat, ouvrir alors à un maximum de citoyens pour la collecte de fonds et partager l'expérience. Les collectivités publiques sont bienvenues mais il ne faut sans doute pas trop les attendre ou s'appuyer sur elles pour démarrer, « on se prend en main » et elle nous rejoindrons si elles le décident.

Souhaitons-nous structurer le collectif en préfiguration de la future société ? Tout le monde s'accorde sur la nécessité d'un groupe de travail actif et moteur.

Les compétences en présence ce soir :

Matthieu Caron : cahiers des charges, assistance à la maîtrise d'ouvrage, recherche de subventions

Sergio Ilovaisky : je ne suis pas là pour prendre une part active mais plutôt pour soutenir la vue d'ensemble.

Patrick Martin : ma compétence est plutôt dans la technique, les interventions manuelles, l'installation.

Eric Pierron : par mon expérience professionnelle je peux aider le business plan, le montage de dossier, même si mon intérêt pour le projet est plutôt sur le contenu technique.

Daniel Le Cornec, élu Vachères : cahiers des charges, assistance à la maîtrise d'ouvrage, recherche de subventions

Arnold Achard : l'innovation technique, les solutions techniques, les relations avec les installateurs

Philippe Logeay : mon métier c'est la conduite de projet, le pilotage général, les questions budgétaires en font partie.

Qu'est-ce qui nous manque pour avancer ?

le volume de production, une esquisse de budget : à déterminer avant la fin de l'année

le process d'avancement, un calendrier : à produire par le groupe de travail qui se mettra en place.

déterminer qui veut suivre ou pas, qui est prêt à mettre du temps, qui peut faire quoi ? Les absents sont-ils toujours intéressés ?

préciser l'ensemble de toitures à étudier, faire faire les études par un BE, étudier le financement et un capital à réunir...

faut-il ou non aller chercher des subventions complémentaires pour compléter le plan de financement ? (dépendre des finances publiques ?)

En fait, la question serait : voulons-nous une forme de gouvernance coopérative, ou non ?

Si oui : souhaite-t-on lui donner une forme à convenir librement (type SAS de droit commun) ou souhaite-t-on s'inscrire dans le modèle Scic, coopérative multipartenariale d'intérêt collectif ?

La séance est destinée à familiariser les participants avec les caractéristiques de l'outil juridique.

Le choix définitif d'une structure juridique n'interviendra que dans un second temps, lorsque tous les enjeux et paramètres économiques, techniques et humains seront bien visualisés par l'ensemble des parties prenantes. L'outil SAS simple comme l'outil Scic peuvent connaître une phase de préfiguration sans engendrer de mise de départ importante.

- Plusieurs participants évoquent leur souci de définir des statuts coopératifs certes, mais qui permettent de se protéger d'une prise de contrôle de la société.
- Matthieu Caron remarque que si l'on souhaite que les collectivités puissent investir dans la société, la SCIC semble être la forme indiquée.

- Barbara Blin-Barrois souligne que dans le cas d'une SCIC, mieux vaut attendre avant de se pencher sur les droits de vote attribués à chaque collègue, pour ne pas se focaliser inutilement sur un sujet qui ne prend de sens, éventuellement, que lorsque le sociétariat a été concrètement défini.
- Arnold Achard signale la possibilité de rencontrer des membres d'une SCIC en cours de création à Forcalquier, la CRIIPER (Coopérative de Recherche Indépendante d'Information et de Promotion des Energies Renouvelables), pour partager leur expérience sur la constitution d'une SCIC.

En conclusion

Décision

- **Les participants décident de se réunir prochainement afin de discuter entre eux de la façon dont ils souhaitent prendre en main le projet et identifier qui est prêt à prendre l'initiative. Une seconde réunion permettrait d'examiner la structuration du projet.**
- **Il est proposé de relancer les absents & excusés ce jour qui s'étaient proposés en juillet pour identifier des toitures : Dominique Deschamps, Gilles Rider (Simiane – Montsalier), Max Gallardo (Vachères, Ste Croix à Lauze, Oppedette) et Gilles Martinez (Revest du Bion) : comme indiqué plus haut toutes fiches seront utiles dans le processus !**



La Scic, concepts de base

1. être ancré sur un territoire, dans un réseau social, une filière d'activité, ou dans une communauté sociale => **BESOIN**
2. servir une finalité sociétale => **OFFRE**
3. créer de la plus-value économique => **MARCHÉ**
4. système d'acteurs en partenariat => **MULTISOCIETARIAT**
5. expérimenter la vie démocratique=> **SYSTEME**



cinq principes d'organisation

- Activité économique (lucrative) => forme SA /SARL/SAS et RCS
- Gestion non lucrative => mini 57,5% du résultat en réserves
- Organisation démocratique => coopérative
- Boni de liquidation non partageable => règle commune ESS
- Contrôle par des tiers => agrément a priori, révision

© culture couleur



les nouveautés de la loi 2014-856 du 31 juillet

(JO 1^{er} août 2014)

- Une Scic pourra prendre la forme d'une société par actions simplifiées (SAS) ;
- En l'absence de salariés de la coopérative, les producteurs de biens ou de services de la coopérative pourront constituer l'une des trois catégories obligatoires des Scic ;
- La limite totale du capital détenu par des collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics territoriaux passe de 20% à 50% ;
- Le rapport annuel de gestion devra contenir des informations relatives au projet coopératif de chaque Scic (intérêt collectif) ;

© culture couleur

12



Différence Scic / SAS classique

	SCIC SA ou SAS ou SARL	SAS
Porteur de projets	un groupe initiateur du projet co-entrepreneurs	entrepreneurs
Qualité des membres	multisociétariat	apporteur de capitaux
place des Collectivités Locales	sociétariat possible (pas plus de 50%)	non
Pouvoir des usagers	oui	non
Révision coopérative	oui	non
Distribution des résultats	oui avec encadrement limitatif	oui
Partage des réserves	non	oui
Cession à des tiers	non	oui

© culture couleur

EXTRAITS DE LA PRESENTATION DU 15 SEPTEMBRE